



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 02/05/2023

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 23/04/2023 au 01/05/2023

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

N°10

édité le 02/05/2023

Du 23 avril au 01 mai 2023

Synthèse

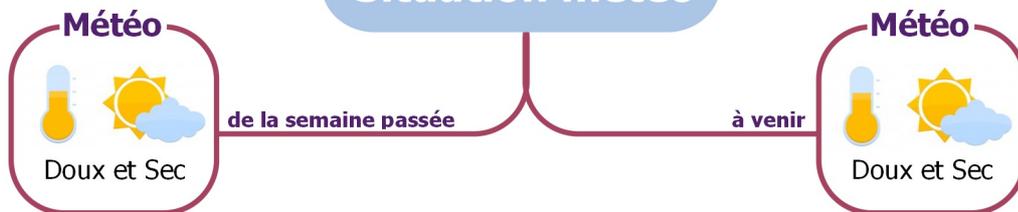
Le mois d'avril s'est terminé avec au final un léger excédent de pluie (+15 à +30 % par rapport aux normales de saison), permettant ainsi de maintenir des niveaux, certes bas, mais majoritairement au-dessus des seuils de vigilance.

Le temps de la semaine qui vient de s'écouler a été plutôt sec dans l'ensemble. Par conséquent la plupart des cours d'eau ont été soit stables soit à la baisse à l'exception de l'Orge et de l'Yvette où les débits sont très légèrement remontés. La station de Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne reste en vigilance sur la période.

Concernant les nappes, le niveau repart à la baisse en fin du mois d'avril. Le piézomètre de Buhy repasse en vigilance, les autres points d'eau ont un niveau de gravité identique aux semaines précédentes.

Un temps encore sec est annoncé les prochains jours, les débits devraient continuer de baisser encore un peu et certaines stations sont susceptibles de passer en vigilance. En fin de semaine, la météo pourrait se dégrader légèrement. L'évolution des débits dépendra des quantités de pluie observées.

Situation météo



Bilan de la semaine passée

Débits



Baisse

Nappes



Vidange

Stations jaugées

la semaine à venir pour valider les débits

- Pont-sur-Vanne
- Episy (Loing)
- Villebon-sur-Yvette
-
-
-

Prochain bulletin d'étiage le 9 mai 2023

SOMMAIRE

Carte de suivi de l'étiage	p.2
Débits des rivières	p.3
Bilan annuel des bulletins	p.4
Situation des nappes	p.5

Situation des rivières

2

Carte de suivi de l'étiage Situation du 02/05/2023



Etat de criticité de la situation d'étiage

Stations_Etiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur 3 semaines

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance	
		V	A	AR	C	N°8	N°9	N°10			
						10/04	16/04	23/04	01/05		
Grandes rivières :											
Mame	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	147	89 ^c	78	le 30/04/23	↘	
Oise	Creil	32	25	20	17	123	106	107	le 23/04/23	↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	222	187	163	le 30/04/23	↘	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	257	216	189	le 30/04/23	↘	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	389	298	263	le 30/04/23	↘	
Seine	Vernon	170	131	113	100	571	442 ^c	422	le 30/04/23	↘	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	90	81	69	le 30/04/23	↘	
Petites rivières :											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,43	0,43	0,42	le 30/04/23	/	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	2,07	1,85 ^c	1,77	le 30/04/23	/	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,68	0,65	0,68	le 26/04/23	/	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	8,09	7,17	7,2	le 26/04/23	→	
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4	3,6	3,3	3,3	le 30/04/23	→	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	8,3	9,2	8,5	le 30/04/23	/	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	3,0	3,4	3,5	le 23/04/23	↘	
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55	1,1	1,1	1,2	le 26/04/23	/	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	16,4	17,0	15,4	le 30/04/23	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,48	0,42	0,41	le 30/04/23	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,79	0,76	0,79	le 30/04/23	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,60	1,53	1,56	le 30/04/23	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,21	0,20	0,21	le 26/04/23	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	3,9	2,8	3,0	le 30/04/23	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Comoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,29	0,27	0,26	le 30/04/23	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	1,33	1,41	1,41	le 30/04/23	↘	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,90	2,10	2,20	le 27/04/23	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,54	0,46	0,48	le 30/04/23	↘	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,142	0,145	0,186	le 30/04/23	↘	
Ru d'Anceœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,071	0,126	0,117	le 26/04/23	↘	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,46	0,48	0,46	le 30/04/23	↘	
Sumelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	1,25	1,50	1,37	le 30/04/23	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,43	0,42	0,39	le 30/04/23	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	4,2	4,1	4,1	le 30/04/23	↘	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,44	1,54	1,49	le 30/04/23	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,223	0,519	0,495	le 23/04/23	↘	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,153	0,148	0,134	le 30/04/23	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	1,61	0,92	0,99	le 30/04/23	↘	

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

[/] Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

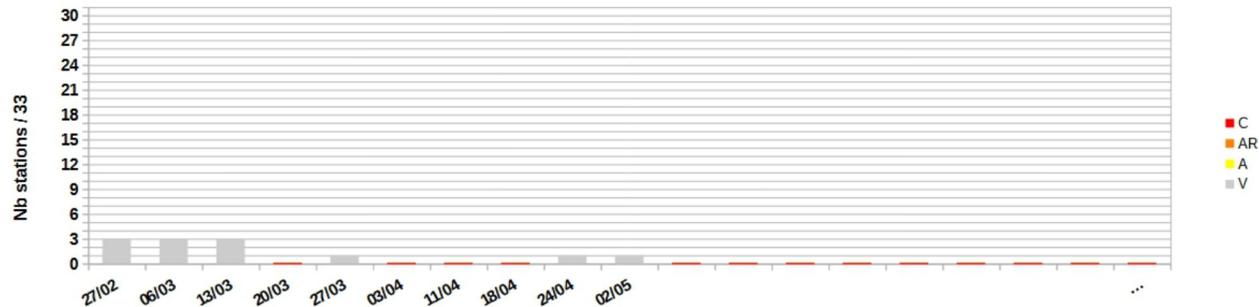
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Bilan annuel des bulletins de la saison d'étiage 2023

Station		Seuils (m³/s)				Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage																	MIN de la saison	Nb de bulletins en												
		V	A	AR	C	N°1 C	N°2 C	N°3 C	N°4 C	N°5 C	N°6 C	N°7 C	N°8 C	N°9 C	N°10 C	N°11	N°12	N°13	N°14	N°15	N°16	N°17		N°18	...	V	A	AR	C							
						27/02	06/03	13/03	20/03	27/03	03/04	11/04	18/04	24/04	02/05																					
Grandes rivières :																																				
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17																															
Oise	Creil	32	25	20	17																															
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32																															
	Alfortville	64	48	41	36																															
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45																															
	Vernon	170	131	113	100																															
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11																															
Petites rivières :																																				
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20																															
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75																															
Drouette	St-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26																															
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5																															
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4																															
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1																															
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,2	2,2																													
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55																															
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6																															
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13																															
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27																															
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71																															
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0,16	0,13	0,12	0,11																															
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0																															
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15			0,27					0,27	0,26																						
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36																															
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50																															
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15																															
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,036	0,033	0,035																												
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005																															
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22																															
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53																															
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20																															
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	3,9	3,8	3,7		4,0																										
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32																															
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010																															
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060																															
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22																															
		V	A	AR	C	3	3	3	0	1	0	0	0	1	1																				12	
		V	A	AR	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																				0	
		V	A	AR	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					0
		V	A	AR	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					0
		TOTAL / 33				3	3	3	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	

c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information



Situation des nappes

Etat des piézomètres

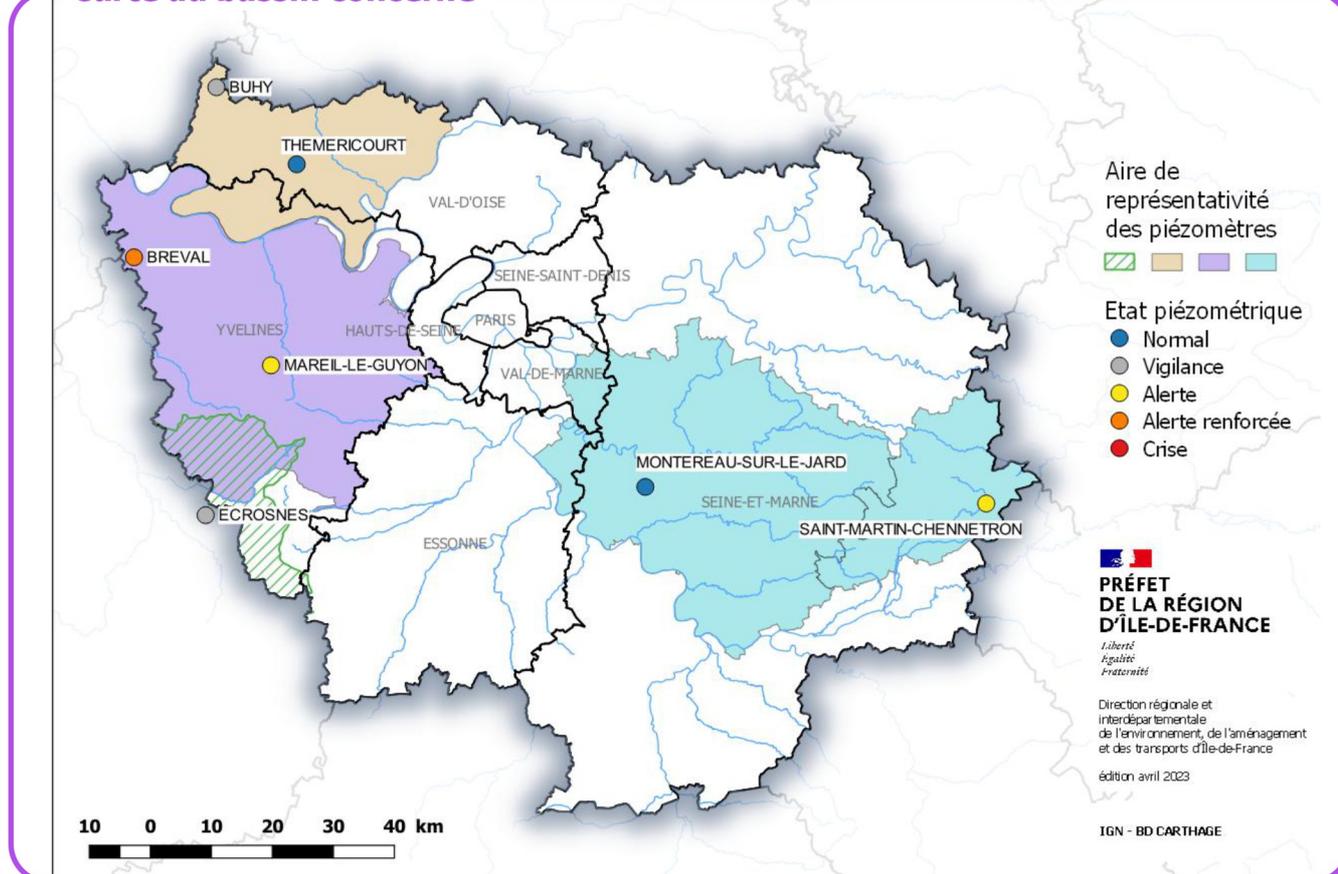
Tableau des tendances

En semaine 17, les nappes du Vexin et des Yvelines repartent légèrement à la baisse. En conséquence, le piézomètre de Buhy dans la craie du Vexin, très fluctuant, repasse en vigilance. Le niveau de gravité reste inchangé sur les autres points d'eau. La tendance de la nappe du Champigny et de la craie sous calcaires de Beauce à Ecosnes est similaire aux semaines précédentes.

Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m)				N°8	N°9	N°10	Tendance
		V	A	AR	C	Semaine 15 10/04	Semaine 16 16/04	Semaine 17 23/04	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	44,36	44,54	44,38	Baisse ↘
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	64,31	64,33	64,28	Baisse ↘
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	111,81	111,81	111,77	Baisse ↘
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4				
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	49,68	49,72	49,74	Stagnante →
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	125,28	125,21	125,08	Baisse ↘
Craie sous calcaires de Beauce	Ecosnes	136,5	136,3	136,1	135,9	136,35	136,37	136,37	Stagnante →

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



Liens utiles

L'étiage sur Internet :

- **DRIEAT** : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- **DREAL Normandie** : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>
- **DREAL Centre - Val de Loire** : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Prochain bulletin d'étiage le 9 mai 2023

QR code du bulletin



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*